

Une autre réponse, le service civil universel

Cercle de réflexion G2S - n°21

Général (2S) Hubert BODIN

publié le 07/03/2018

L'Armée de Terre dans la société

Au final, le SNU est-il la bonne réponse aux objectifs poursuivis ? Pas pour le général (2S) Hubert BODIN qui milite pour une forme de service civique renouvelé.

Situation à la veille du 22 février 1996

Fin 1995, la Commission Interministérielle des formes civiles du service national dressait un bilan plutôt satisfaisant. Le nombre d'appelés choisissant le service civil augmentait et la gestion s'en améliorait largement. Le nombre d'appelés concernés, tous pris en compte, dont les protocoles et les objecteurs, dépassait déjà 50 000. En 3 ans, le nombre de comités départementaux des formes civiles du S.N. était passé de 30 à 70. Ces comités, chargés de gérer ces appelés et placés auprès des préfets de département, étaient une structure très légère : un ou deux fonctionnaires, aidés de quelques appelés des formes civiles. En les renforçant un peu, il était possible de passer à 100 000. C'était au moment où l'on envisageait de rédiger un nouveau livre blanc, où seraient ouvertes plus largement les formes civiles de service par rapport aux formes militaires, à l'allemande. Ceci semblait convenir à tout le monde y compris aux armées qui souhaitaient professionnaliser davantage.

La suspension du service national et ses conséquences

L'annonce du 22 février 1996, par le Président de la République, de la suspension de la conscription marquait en réalité un point de non-retour. Les partisans du maintien du service obligatoire, malgré de belles tirades à l'Assemblée nationale, se sont rapidement ralliés à la formule minimale du rendez-vous citoyen de 5 jours, puis à celle de la journée d'appel à la préparation de la défense.

Il était évident que la suspension du service national allait être une mesure largement appréciée par la jeunesse et très rapidement acceptée par tous, sauf quelques

nostalgiques. Les armées pour leur part allaient se lancer à fond dans la professionnalisation déjà commencée.

Cette mesure a entraîné très rapidement des décisions similaires dans les pays voisins : l'Espagne, l'Italie et même, en 2011, l'Allemagne.

Le rendez-vous citoyen qui répondait aux vœux de beaucoup avait comme seul intérêt de toucher toute la jeunesse mais de façon « homéopathique ». Ce petit minimum était alors envisageable que parce que les armées avaient encore suffisamment de locaux et d'effectifs pour y répondre. Actuellement, il ne serait plus possible et de ce fait, a fortiori, on ne pourra pas revenir au service militaire obligatoire d'une durée significative (3 mois au minimum).

Service civil universel

Ce que l'on vient de voir conduirait vers la seule solution envisageable à un coût raisonnable : le service civil obligatoire.

En fait, il faut inverser la problématique. Ce que l'on veut, c'est bien que les jeunes « servent » la Nation qui, en retour, peut les « servir » en leur inculquant quelques bases citoyennes et non l'inverse. Or, cette formation à la citoyenneté, à la rigueur, au respect des institutions, devrait être déjà faite bien avant 18 ans et, si ce n'est pas le cas, ce n'est pas en un mois qu'elle sera efficace. Par ailleurs l'armée n'est pas la seule institution à pouvoir mener cette formation. De plus, ce n'est pas sa vocation et si le service militaire a eu cette vertu en son temps c'était une retombée appréciable, certes, mais pas du tout le but de la conscription.

Par contre, pour offrir à nos jeunes, entre 18 et 20 ans, la possibilité (un peu contrainte !) de mettre en pratique leurs compétences au service du pays, il n'est pas trop tard. Découvrir la société à travers les problèmes d'illettrisme, de handicap, de misère, d'environnement, de désertification rurale, de banlieue et aussi de fonctionnement des institutions et même d'ouverture aux difficultés de l'administration quand on est « de l'autre côté de la barrière », ne peut être que bénéfique.

L'expérience du service civil, au temps de l'obligation, au travers des témoignages recueillis auprès des jeunes en fin de service, montrait que des jeunes absolument pas motivés, ayant choisi le service civil pour échapper aux rigueurs du service militaire, pouvaient se montrer satisfaits d'avoir œuvré pour la société, soit au sein de l'Éducation nationale, soit au profit d'associations, et notamment dans les banlieues... Le système n'avait pas un coût exagéré puisque la gestion se faisait, comme on l'a vu, à partir d'une structure légère et que dans la majorité des cas, les jeunes n'étaient pas hébergés mais rentraient chez eux le soir. Ils recevaient simplement une indemnité pour les repas et une petite allocation mensuelle.

L'alternative au SNU pourrait donc résider dans un service civil obligatoire, qui toucherait tout le monde, jusqu'aux handicapés dans les cas possibles, qui serait de

6 mois ou un an et mettrait les jeunes au « service » du pays : administrations, éducation nationale, santé, environnement, culture, aide à la personne, animation des « déserts médicaux et administratifs »... Les besoins ne manquent pas ! Deux exemples simplement : la suppression d'un nombre important de fonctionnaires dans la fonction publique pourrait se faire en douceur en plaçant des appelés, « pas chers » pour mettre de l'huile dans les rouages ; imaginons par ailleurs les possibilités offertes dans le domaine de l'aide aux devoirs à l'école...

L'enseignement de la citoyenneté se ferait ainsi, non pas de façon théorique, mais par l'engagement sur le terrain. Sans compter que certains, ainsi plus ouverts aux réalités du pays, pourraient trouver leur voie professionnelle dans cette expérience.

Tout ceci serait possible en respectant quelques principes :

les postes attribués ne devraient pas concurrencer les emplois,

les volontariats existants seraient conservés, voire augmentés et encouragés, en particulier en s'ouvrant davantage à l'Europe et au Monde,

l'hébergement du jeune devrait rester exceptionnel,

le passage à l'emploi à l'issue du service devrait être favorisé.

Le service compterait pour une année dans le calcul de la retraite.

Il convient de noter qu'en 2016, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pertinentes qui vont dans ce sens.

Ainsi, un haut-commissaire à l'engagement civique, président de l'agence du service civique, a été créé auprès du Premier ministre.

Ses principales missions sont l'animation et la coordination de l'action interministérielle en faveur de l'engagement civique, le développement du service civique, la coordination de la réflexion sur l'extension de la journée défense et citoyenneté et la création et la promotion d'une réserve citoyenne.

En parallèle, une loi « égalité et citoyenneté » a été votée fin 2016 incluant de nouvelles mesures pour le développement du service civique afin de renforcer toujours plus l'engagement citoyen.

Toutes ces initiatives positives ont contribué à ce que près de 130 000 jeunes s'engagent au service d'une mission d'intérêt général depuis la création en 2010 du service civique.

Si l'on garde en mémoire que l'objectif fixé par le président de la République était d'atteindre la moitié d'une classe d'âge, soit 350 000 jeunes, à horizon 2018, sa réalisation nous amènerait déjà à la moitié du chemin.

En dépit de ces avancées, si un service civil universel n'était pas envisageable car, il ne faut pas se leurrer, sa mise en place serait un immense chantier impliquant quasiment tous les ministères, le service d'un mois encadré par des militaires ne paraît de son côté ni possible, pour les raisons indiquées plus haut, ni efficace compte tenu de sa durée.

Il resterait alors au moins trois pistes qui méritent d'être examinées :

un passage des futures « élites » de la Nation dans les armées,

une formation des enseignants dans leur cursus de formation, à la fois sur la défense

et plus généralement sur la citoyenneté,

une implication de la jeunesse dans ces propositions, afin que nous ne décidions pas tout à leur place !

Titre : Général (2S) Hubert BODIN

Auteur(s) : Général (2S) Hubert BODIN

Date de parution 10/03/2018

DOCUMENT A TELECHARGER
